



RÈGLEMENTS FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE DE LONGUEUIL 2^e ÉDITION

Le festival du court métrage de Longueuil a été créé par la Maison de Jeunes Sac-Ado en partenariat avec L'Antre-Temps, le Centre Communautaire le Trait d'Union, Macadam-Sud et Oxy-Jeunes. Sa mission est de promouvoir les talents artistiques des jeunes de 12 à 21 ans, par le biais de la création et la diffusion de courts métrages. Dans un esprit de grande convivialité, il poursuit ses actions de sensibilisation du grand public à la réalité des jeunes.

Le festival est une tribune exceptionnelle pour les jeunes qui veulent s'exprimer en toute liberté. Il est un lieu primordial d'échange et de réseautage pour les jeunes et les organismes oeuvrant dans le domaine du court métrage.

Participants et brève description de l'épreuve :

Deux groupes d'âge pourront présenter leurs courts-métrages; les jeunes de **12 à 17 ans** et de **18 à 21 ans**. L'épreuve vidéo de cette année consiste à produire un court-métrage de trois à cinq minutes dans la catégorie musique ou de 5 à 15 minutes dans les catégories documentaire ou fiction. À noter que le concours est ouvert à tous les jeunes de la province de Québec.

- Votre vidéo peut mettre en vedette autant de personnes que vous le désirez. Vous pouvez demander de l'aide, mais votre vidéo doit être votre propre création et ne doit être réalisé que par les jeunes de votre catégorie (12-17 ans / 18-21 ans)
- Les organismes communautaires peuvent également présenter leurs créations.
- La vidéo doit être présentée en format DVD
- Votre vidéo peut être soumise en français ou en anglais.

Quelle est la date limite pour s'inscrire et soumettre son œuvre ?

Le 30 octobre 2009

Vous devez identifier votre vidéo en inscrivant directement sur le DVD le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du représentant de l'équipe.

Important :

- Vous devez avoir l'autorisation des personnes (camarades, parents, adultes, etc.) qui apparaissent dans le court métrage de même que de celles dont on entend les voix dans l'œuvre sonore. Les bandes sonores utilisées doivent être libres de droits, c'est-à-dire qu'il faut avoir la permission des artistes pour les utiliser. En clair, il est interdit de prendre des musiques de groupes ou chanteurs connus et populaires, car il sera difficile (voire impossible) d'avoir leur autorisation écrite. Le plus simple est de chercher dans l'entourage. Il est possible de trouver

quelqu'un (un camarade, un adulte, un membre de la famille...) qui est musicien et qui autoriserait à prendre sa chanson originale ou qui composerait une pièce.

- Ne pas prendre en photo ou ne pas filmer en gros plan les affiches de tes artistes préférés, car il faut détenir les droits de ces images.
- Ne pas prendre en photo ou ne pas filmer en gros plan les marques de commerce (logo de vêtements ou de produits de consommation : Nike, iPod, GAP, etc.), car il faut l'autorisation de ces entreprises.
- Ne pas filmer une émission ou un film sur le téléviseur, car il faut détenir les droits d'utilisation de ces images.
- Ne pas enregistrer le son ou la voix d'une émission de radio, de télévision ou d'un film, ou ne pas prendre d'extraits d'un DVD commercial, car il faut détenir les droits d'utilisation de ces enregistrements sonores.

Grille d'évaluation :

Qualité du scénario	Enchaînements, fluidité, logique.	20%
Qualité de l'interprétation	Présence et aisance devant la caméra, jeu des acteurs.	15%
Qualité du message	Textes intéressants et pertinents, bon usage de la langue. (s'il y a lieu)	15%
Éléments techniques	Utilisation des techniques de prises d'images, qualité des plans, des mouvements, du cadrage, enchaînements logiques des séquences.	25%
Originalité	Originalité technique, originalité du scénario.	15%
Appréciation générale		10%
Total		100%

COMME AUCUNE ŒUVRE NE SERA RETOURNÉE, N'ENVOYEZ PAS VOTRE ORIGINAL

Oxy-Jeunes

Festival du Court-Métrage de Longueuil
2020 rue de La Visitation
Montréal, Québec
H2L 3C7

www.oxy-jeunes.com